



Refus de changement de statut etudiant-salarie

Par **mamo0101**, le **15/09/2011** à **10:05**

Bonjour,rnrnJe suis un jeune Algérien de 27ans, j'ai obtenu mon diplôme de Master 2 Pro Maintenance et Maitrise des Risques Industriels en juillet 2010 à l'université de Paris 12.
rnrnAprès que j'ai postulé à pas mal d'offre d'emploi des différentes entreprises, j'ai trouvé un poste d'ingénieur Maintenance Ferroviaire.rnJ'ai décidé d'effectuer le changement de statut « Etudiant » vers « Salarié » auprès de la Direction de travail et la préfecture de Belfort où je travaille.rnOr la direction de travail de Belfort a rejeter ma la demande d'autorisation de travail.rnrnLe motif : l'administration a considéré que ce poste n'était pas en pénurie de main d'œuvre et que, conformément à la règle de l'opposabilité de l'emploi, l'employeur devait privilégier les candidats français. rnrnDonc je veux faire un recours pouvez vous me dire comment faire et la meilleure façon de le faire rnrnMerci de me répondre rapidement car je suis stressé et j'ai pas beaucoup de temps (Mon titre de séjour va bientôt expirer 30 Septembre).rnrn Cordialement.

Par **mimi493**, le **18/09/2011** à **01:50**

La seule façon est que votre employeur prouve qu'il n'a pas trouvé à pourvoir le poste avec des personnes qui résident en France.